

Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/120

Date de convocation : 03 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Martine THUILLEZ

Pierre LAUDE

Patrice BONIFACE

Charles BLANGIS

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Pascal COQUELLE

Didier BLEUSE

Jean-Pierre RICHEZ

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Frédéric BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Alain RIQUET

Alain GOETGHELUCK

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Laurent COULON

Joseph MODARELLI

Pascal FOULON

Michel HENNEQUART

Daniel BLAIRON

Daniel CATTIAUX

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Laurent LOIGNON

Thierry WALEMME (S)

Alban BAJODEK

Denis COLLIN

Bernard POULAIN

Francis STOCLET

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Annie DORLOT

Isabelle PIERARD

Marc PLATEAU

Laurence RIBES

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Membres excusés (2) :

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

Membres absents (7) :

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (8) :

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2019/120 : Portant reprise sur provision des restes à réaliser - client douteux budget Crématorium

Monsieur le Président expose :

Une provision pour créance douteuse doit être constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement. Le montant de cette provision est à apprécier compte-tenu des circonstances et du principe de prudence.

Ce provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non-valeur lorsqu'elles sont constituées régulièrement. La reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement.

Il est proposé de constituer des provisions sur clients douteux dont le recouvrement apparait compromis. Cette provision obligatoire peut être établie au regard des états des restes à recouvrer.

Chaque année, le montant de la provision doit être ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop importante, soit par une dotation complémentaire si celle-ci s'avère insuffisante.

Vu la délibération n°2016/186 déterminant la méthode d'évaluation à appliquer,

Vu l'état de restes à recouvrer au 19 novembre 2019 pour un montant de 7 084 € couvrant la période de 2015 à 2017,

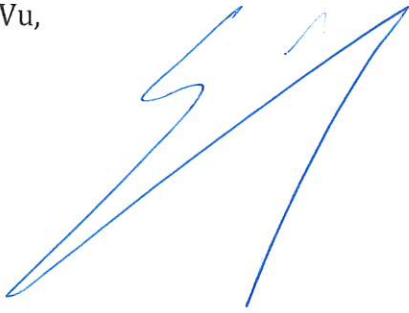
Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **Article 1 : D'ajuster la provision pour client douteux pour un montant de 7 084 € ;**
- **Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer pour la Communauté d'Agglomération toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Article 3 : D'inscrire les crédits au budget 2019 au chapitre 68 « Dotation aux amortissements et aux provisions ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 décembre 2019 et de la publication le
23 décembre 2019

Vu,



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

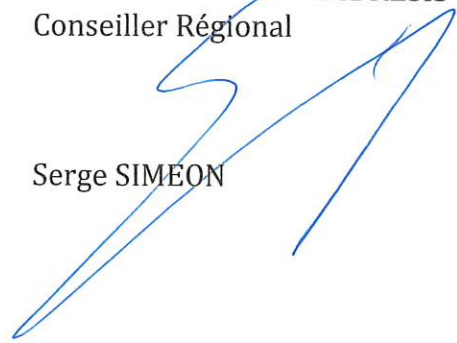
Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 059-200030633-20191217-2019_120-DE

Pour expédition conforme
Beauvais-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20191217-2019_120-DE

Annexe 2019/120 : État des restes à recouvrer Crématorium au titre de l'exercice budgétaire 2019

Exercice	N° de pièce	N° d'ordre	Débitur	Reste à recouv	Libellé acte / Diligence exercée (4)
2015	T-148		A	620	PSE envoi avis tpg - 03/10/19
2015	T-294		B	620	saisie vente envoyé à huissier - 14/05/19
2015	T-344		C	504	Attente de fonds 06/12/2018
2015	T-346		A	689	PSE envoi avis tpg - 03/10/19
2017	T-48		A	4650	PSE envoi avis tpg - 03/10/19
2017	T-12		D	1	
			Etat des restes à recouvrer	7084	